

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 22 septembre 2020 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Jean Bernard Bénac, Fabrice Courtiol, Benoît Lafargue, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne,

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 19 juin 2020
- Annule et remplace délibération 2020-23 portant sur le budget « lotissement Bouyssette 2020
- Annule et remplace délibération 2020-09 portant Désignation délégués Aquareso
- Annule et remplace délibération 2020-10 portant Commission communale des impôts directs
- Convention de service informatique et progiciels du CGD46
- Désignation des conseillers municipaux siégeant au sein des commissions de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble
- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée de Chemins ruraux traversant le territoire de la commune
- Tarif location des salles communales
- Adhésion au CNAS
- Décision modificative n°1
- Questions diverses

→ Approbation du conseil municipal du 19 juin 2020 : Le PV du conseil du 26/05/2020 est approuvé à l'unanimité

→ Annule et remplace délibération 2020-23 portant sur le budget « lotissement Bouyssette 2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 19 juin 2020, le budget avait été voté sans prendre en considération la somme de trente-quatre centimes correspondant au report de l'année précédente. Il est donc nécessaire de voter le budget du lotissement Bouyssette.

Sous la Présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2020 comme suit ;

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 34 400.34€	Dépenses : 68 702€
Recettes : 34 400.34€	Recettes : 68 702€

→ Annule et remplace délibération 2020-09 portant Désignation délégués Aquareso
Délégué titulaire : Florence Tissandié Vergne

Délégué suppléant : Chantal Delcros

→ Annule et remplace délibération 2020-10 portant Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de reprendre la liste des commissaires mandatés pour siéger à la Commission Communale des Impôts.

En conséquence, sont proposés les membres suivants :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Françoise ANDRÉ	Guillaume BACCON
Gilles ARNOUX	Abel CHERON
Jean-Bernard BENAC	Claude COURTIOL
Fabrice COURTIOL	Pierre DELCROS
Chantal DELCROS	Ghislaine GALTAUD
Hélène JOUVES	Georges GARDES
Véronique LABRANDE	Benoît LAFARGUE
Gérard VAN MARLE	Florence TISSANDIE-VERGNE
Nelly VAN MARLE	Michel BESSIERE
Serge BESSIERE	Patrick FERRAND
Jean-Pierre ILBERT	André LABRANDE
Yves VESSIO	Pierre MERIGUET

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

→ Convention de service informatique et progiciels du CDG46

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour notre commune de signer une ou plusieurs conventions avec le CDG46 afin d'adhérer au service d'assistance informatique, progiciels et internet mis en place. Elle précise, que par ce biais, notre collectivité obtiendrait une aide à l'informatisation locale par :

- Un service progiciel : l'obtention de logiciels de gestion communale dans des conditions financières avantageuses auprès des éditeurs labellisés par le CDG46, une aide de mise en place (installation/formation) et une maintenance/assistance de 1er niveau à l'utilisation de ces progiciels.
- Un service « informatique » : l'intervention des services du CDG46 l'aide à l'étude de l'équipement informatique, l'installation des produits, une assistance de 1er niveau afin d'assurer le fonctionnement des postes dédiés à la bureautique ou à l'internet et diverses interventions de nature à contribuer à une bonne informatisation.
- Un service « démat' » : transmission dématérialisée au contrôle de légalité des actes et actes budgétaire.
- Une sauvegarde de données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au service informatique, progiciels, démat' et télésauvegarde à compter du 1er octobre 2020;
- autorise Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement

→ Désignation des conseillers municipaux siégeant au sein des commissions de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

Pour faire suite au conseil communautaire du 23 juillet 2020 et suivant la délibération n°1 portant sur la fixation du nombre de commissions, intitulés et composition de ces commissions, le conseil municipal doit désigner des conseillers qui devront siéger au sein des commissions de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Monsieur Le Maire informe que les commissions doivent être composées de deux membres représentant chaque commune de moins de 500 habitants, à l'exception de la commission « Environnement (rénovation énergétique, GEMAPI), et Affaires sociales qui sera, au regard de l'importance de cette commission, répartie en sous-commission soit :

- sous la thématique Environnement (rénovation énergétique, GEMAPI)
- sous la thématique Affaires Sociales.

En conséquence, sont proposés les membres suivants :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Environnement	XXXXXX	XXXXXX
Affaires Sociales	Raoul Debar	Florence Tissandié Vergne
Développement économique, du numérique et des zones d'activités	Florence Tissandié Vergne	Benoît Lafargue
Aménagement, Autorisations du droit des sols, et Urbanisme	Raoul Debar	XXXXXX
Tourisme et de la communication	Gérard Van Marle	Nelly Van Marle
Culture	Guillaume Baccon	Benoît Lafargue
Patrimoine communautaire	XXXXXX	XXXXXX
Voirie et des réseaux divers	Jean Bernard Benac	
Gestion des déchets, et Assainissement	Véronique Labrande	Ghislaine Galtaud
Enfance et jeunesse, et petite enfance	Véronique Labrande	Ghislaine Galtaud

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres tel que proposé dans le tableau ci-dessus.

→ Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée de Chemins ruraux traversant le territoire de la commune

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Monsieur le maire liste les chemins à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

Numéro chemin	Nom du chemin	Longueur (m)	Petite randonnée
1	Chemin rural dit du Vallon de Gloria	1 595	Le circuit de Malbec
2	Chemin rural de Las Cazes aux Roques	1 737	Le circuit de Malbec
3	Chemin rural de Fontanusse à Mader	286	Le circuit des Coteaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessus.

→ Tarif location des salles communales

Monsieur Le Maire propose d'uniformiser l'ensemble des délibérations prises concernant les tarifs des salles communales.

Le récapitulatif des tarifs se présente ainsi :

SAINT-VINCENT	
Habitants et résidents secondaires	50€
Associations communales	GRATUIT
Autres demandeurs	150€

COURNOU	
Habitants et résidents secondaires	50€
Associations communales	GRATUIT
Autres demandeurs	250€

LES ROQUES	
Habitants et résidents secondaires	50€
Associations communales	GRATUIT
Autres demandeurs	150€

Afin de garantir la responsabilité des utilisateurs, Monsieur Le Maire propose, qu'en plus du chèque de location de salle, les utilisateurs adresseraient :

- une copie de leur attestation d'assurance « responsabilité civile »
- un chèque de caution de 400€ (quatre cents euros) en cas de dégradation
- un chèque de 50€ (cinquante euros) en cas de malpropreté.

Les associations communales seraient déchargées de ces obligations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs de location de salle communale tels que décrits dans le tableau ci-dessus et décide de ne pas appliquer de tarif spécifique lié à la consommation électrique en période hivernale.

→ Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du livret des prestations et modalités pratiques du CNAS

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/09/2020 et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs) x 212 €

- de désigner monsieur Le maire, Raoul DEBAR, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

- de désigner, parmi les membres du personnel, Madame Bénédicte PEYRARD en qualité de délégué agent

- de désigner, Madame Bénédicte PEYRARD en qualité de correspondant, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à disposition et les moyens nécessaires à sa mission.

→ Décision modificative n°1

Monsieur Le Maire informe de la nécessité de faire une décision modificative afin d'acquérir un photocopieur. Le matériel actuel étant relativement ancien et défectueux. Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus. Après échange le conseil décide de prendre la décision modificative afin de prévoir les fonds nécessaires à cet achat mais demande à monsieur le maire de prendre des informations complémentaires sur le matériel HP proposé par l'entreprise XEFI avant de valider le devis.

→ Questions diverses

- Monsieur Le maire rappelle la liste des travaux en cours et à venir : Chapelle, adressage, sous-sol de la salle du bourg (devis 3998,40€ HT). En 2021, les travaux de ravalement de la Mairie et de voirie aux Roques et à Cournou sont envisagés. Monsieur le maire présente pour mémoire le plan de financement de la chapelle et du retable, les travaux de la chapelle devraient débuter en septembre.
- Jury d'assises : Véronique Labrande a assisté au tirage au sort le 25/06 à 15h00 à Douelle qui a désigné monsieur Gilbert Galtaud.
- M. le maire rappelle que la commune doit constituer une commission de contrôle des listes électorales, les membres sont Pierre Delcros, Véronique Labrande, Chantal Delcros et André Labrande,

- Terrain de Cournou : les négociations sont toujours en cours, après discussion le conseil envisage de tenter une dernière offre avant d'engager une procédure d'expulsion, les débats se poursuivront lors de la prochaine séance.
- Adressage, le travail de nomination des rues est achevé, il faudra se pencher sur la question du choix des panneaux (modèle et couleur).
- Lettre communale : Prochaine édition à Noël
- Assurance : Madame Galtaud explique le décret du 18/08/20 concernant la loi engagement et proximité pour la protection des élus.
- Mutuelle Communale : suite au démarchage effectué par la compagnie AXA le conseil décide de ne pas donner suite.
- Éclairage nuit : monsieur le maire informe qu'il sera nécessaire d'équiper les 10 transformateurs au tarif de 400€ chacun.
- Il est demandé de remettre un panneau d'interdiction de stationner au niveau de la cale de la Croix de Rigal (accès pompiers)

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

The page contains several handwritten signatures in black ink. At the top left, there is a signature that appears to be 'M. Rigal'. Below it, there is a signature that reads 'Dan N. N. N.'. To the right of this, there is a signature that reads 'Laurie'. Below 'Dan N. N. N.', there is a signature that reads 'Jean'. To the right of 'Laurie', there is a signature that reads 'Galtaud'. Below 'Jean', there is a signature that reads 'Christophe Delcros'. At the bottom center, there is a large, stylized signature that is difficult to decipher. To the right of this, there is another large, stylized signature. The signatures are scattered across the lower half of the page, indicating the end of the meeting.